

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangero : " Quel soutien rapide et concret à l'apprentissage pour les entreprises touchées de plein fouet par l'abandon du taux-plancher par la BNS ? "

Rappel de l'interpellation

L'annonce des dirigeants de la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier dernier a été brutale. Bon nombre de branches sont touchées de plein fouet, dont certaines qui participent activement à notre système de formation duale. Afin d'atténuer le choc pour ces entreprises et préserver les places futures pour l'apprentissage, nous estimons que le Conseil d'Etat doit s'engager urgemment et de manière déterminée.

Pour rappel, le Conseil d'Etat était intervenu d'une manière similaire en mars 2012, pour venir en aide à l'entreprise Bobst, afin entre autres de sauver son centre de formation. En effet, elle connaissait de graves difficultés, notamment en raison de " la cherté du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar et les fluctuations des taux de change (qui) l'ont obligé à baisser ses prix au risque de perdre toute marge bénéficiaire. Ensuite, la crise économique qui frappe plusieurs pays, particulièrement en Europe, a réduit la demande de machines conçues par la société vaudoise. Ces deux menaces sont de nature conjoncturelle et non structurelle "[1].

De même, le Conseil d'Etat avait, en 2009, présenté son dispositif de soutien à l'économie et de lutte contre les effets du ralentissement de la conjoncture. Cette action s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre les effets du ralentissement économique — politique anticyclique — et avait pour but de faciliter la recherche de places d'apprentissage et de formation à l'issue de l'école obligatoire, ainsi que de limiter le chômage.

De la même manière dont l'Etat est venu alors en soutien à la formation duale, nous estimons que le Conseil d'Etat devrait présenter un projet de soutien à l'apprentissage pour les entreprises des branches touchées de plein fouet par l'abandon de la BNS du taux-plancher. Cette aide servirait à atténuer le choc et pourrait se présenter de la manière suivante :

2015 : prime de 20'000.- pour tout nouveau contrat d'apprentissage, soutien de 5'000.- par contrat d'apprentissage.

2016 : prime de 10'000.- pour tout nouveau contrat d'apprentissage, soutien de 3'000.- par contrat d'apprentissage.

2017 : prime de 5'000.- pour tout nouveau contrat d'apprentissage, soutien de 1'500.- par contrat d'apprentissage.

Les branches qui bénéficieraient de ce soutien doivent être identifiées. A notre sens, cela concerne en tout cas l'industrie d'exportation et le tourisme. Notre système de formation est l'une des principales richesses de notre pays. Le mode dual nous est de plus en plus envié. Il serait dommageable que toute une série d'entreprises, à commencer par les PME, y renoncent pour des raisons de survie suite à l'annonce brutale de la BNS. Nous devons atténuer ce choc et leur permettre de rebondir, de manière ponctuelle et ciblée.

En conséquence, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat entend-il présenter rapidement au Grand Conseil un plan d'action de soutien aux entreprises touchées par l'abandon du taux-plancher allant dans le sens demandé ci-dessus ?*
- Si non, quelles autres mesures entend-il prendre afin d'atténuer le choc pour ces entreprises et de préserver les places futures pour l'apprentissage ?*
- Par ailleurs, la BNS ayant annoncé verser un dividende 2014 de 122.3 millions de francs au canton de Vaud, le Conseil d'Etat entend-il en affecter tout ou partie de cette somme à des mesures de soutien aux entreprises touchées par l'abandon du taux-plancher ? Si oui, lesquelles ? Si non, pour quelles raisons ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Stéphane Montangero et 26 cosignataires

[1] *Objet N°475.*

Réponses du Conseil d'Etat

1) Le Conseil d'Etat entend-il présenter rapidement au Grand Conseil un plan de soutien aux entreprises touchées par l'abandon du taux-plancher allant dans le sens demandé ci-dessus ?

Dans le cadre du bouclage des comptes 2014, le Conseil d'Etat a anticipé certains financements dans les secteurs les plus touchés par le franc fort. Concrètement, il a enregistré des préfinancements dans les secteurs prioritaires que sont le développement économique (CHF 9 millions pour un pôle de développement industriel) et la formation professionnelle (CHF 9 millions), venant s'ajouter aux CHF 25 millions consacrés à la mise en oeuvre de la plateforme Innovaud, ainsi qu'aux CHF 17,5 millions destinés à la création d'un Fonds de soutien à l'industrie.

A la fin du mois de janvier 2015, le Conseil fédéral a décidé d'actionner un premier levier qui avait déjà fait ses preuves lors de la baisse de l'euro en 2011, soit la possibilité pour certaines entreprises souffrant du taux de change de recourir au chômage partiel. Les entreprises vaudoises concernées ont pu bénéficier de cette mesure.

Sur le plan vaudois, le Conseil d'Etat a axé ses priorités sur les mesures en faveur des entreprises proprement dites. En avril 2015, il a présenté au Grand Conseil une demande de crédit de CHF 17.5 millions pour la création d'un fonds de soutien à l'industrie vaudoise. Au début du mois de juillet 2015, il a transmis au Parlement vaudois son " rapport No 2 sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) " accompagné des mesures législatives qui anticipent la réforme fédérale sur le plan vaudois. Les éléments précités participent au soutien de l'activité économique et plus particulièrement des entreprises du canton dans le contexte de l'abandon du taux-plancher et des difficultés qui en découlent pour certaines d'entre-elles.

En avril 2016, le Gouvernement a présenté au Grand Conseil le dispositif de mise en oeuvre des mesures de soutien au développement économique, présentées aux comptes 2014 au moyen d'un EMPD dédié à la problématique foncière en zones industrielles et portant sur l'octroi d'un crédit-cadre sur quatre ans (2016-2019) de CHF 9 millions permettant d'alimenter financièrement cet outil novateur. Les mesures en faveur de la formation professionnelle font l'objet de la réponse à la question No 2 ci-dessous.

2) Si non, quelles autres mesures entend-il prendre afin d'atténuer le choc pour ces entreprises et de préserver les places futures pour l'apprentissage ?

Comme présenté en réponse à la question No 1 ci-dessus, le Conseil d'Etat a axé ses priorités sur les mesures en faveur du tourisme et des entreprises proprement dites. En ce qui concerne plus particulièrement la formation professionnelle, le Conseil d'Etat a validé, en novembre 2015, un dispositif de soutien à l'apprentissage proposé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et visant à améliorer l'accessibilité à la formation, conformément à la mesure 3.3 du Programme de législature 2012-2017.

Crédité d'un budget total de CHF 9 millions, ce dispositif prévoit notamment les trois mesures principales suivantes. D'une part, il vise le développement de la certification professionnelle des adultes (CHF 3.9 millions) par la création, en 2016, d'un portail d'orientation unique et le renforcement de l'offre de formation concernant en particulier l'accès direct aux examens et la validation des acquis de l'expérience. D'autre part, il s'attache à soutenir l'accès à la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et aux formations dans le domaine des MINT au moyen du financement de stages et de modules complémentaires techniques en Écoles des métiers (CHF 1.7 millions). Enfin, il permet de soutenir, par l'intermédiaire du Département de l'économie et du sport (DECS), les entreprises formatrices vaudoises qui sauvegardent ou créent des places d'apprentissage dans les secteurs particulièrement soumis à la pression du franc-fort (CHF 2.3 millions).

3) Par ailleurs, la BNS ayant annoncé verser un dividende 2014 de 122,3 millions de francs au Canton de Vaud, le Conseil d'Etat entend-il en affecter tout ou partie à des mesures de soutien aux entreprises touchées par l'abandon du taux-plancher ? si oui, lesquelles ? Si non, pour quelles raisons ?

Le Conseil d'Etat, dans son " rapport No 2 sur la réforme de l'imposition des entreprises - RIE III -(EMPL No 239 de juin 2015) " a déjà pu présenter sa position quant à cette question en réponse aux objets suivants : a) interpellation Jean-Marie Surer et consorts – " 122 millions de la BNS : NON à l'arrosage ! (15_INT_340) " et résolution Vassilis Venizelos et consorts – " RIE III : pour un soutien ciblé aux communes " (15_RES_023). Aucune attribution spécifique des CHF 122 millions de la BNS n'est prévue. Le Conseil d'Etat a enregistré ce revenu dans le résultat global de l'exercice comptable 2015. L'objectif poursuivi vise à améliorer l'autofinancement 2015 et donc de soulager d'autant les besoins de financements et donc la dette.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 juin 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean